

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

		Au 30 avril 2026	Au 31 octobre 2025
Non audités			
(en milliers de dollars canadiens)	Notes	\$	\$
ACTIFS	8		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		390 147	164 920
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	3	193 621	430 003
Clients et autres débiteurs	4	148 576	153 575
Impôts sur le résultat à recevoir		852	469
Stocks	5	54 647	49 653
Charges payées d'avance		50 176	36 683
Instruments financiers dérivés		98 152	18 251
Partie courante des dépôts	6	136 504	126 223
Actifs courants		1 072 675	979 777
Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	3	37 723	35 589
Dépôts	6	292 563	283 193
Actifs d'impôt différé		283	370
Immobilisations corporelles	7	1 190 026	1 254 604
Immobilisations incorporelles		20 485	21 030
Actifs non courants		1 541 080	1 594 786
		2 613 755	2 574 563
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		472 931	376 940
Impôts sur le résultat à payer		2 204	2 182
Dépôts de clients et revenus différés		955 055	823 276
Instruments financiers dérivés		93 590	17 564
Partie courante de la dette à long terme et des obligations locatives	8	168 764	172 666
Passif lié aux bons de souscription	9	18 550	14 235
Partie courante de la provision pour conditions de retour	10	4 559	1 581
Passifs courants		1 715 653	1 408 444
Dette à long terme et obligations locatives	8	1 225 610	1 375 548
Subvention publique différée	8	191 037	199 182
Provision pour conditions de retour	10	197 240	201 119
Passif lié aux avantages du personnel		27 042	26 829
Passifs d'impôt différé		550	548
Actions privilégiées	11	9 532	7 948
Passifs non courants		1 651 011	1 811 174
CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)			
Capital-actions	11	228 386	227 365
Provision pour paiements fondés sur des actions		16 514	16 454
Déficit		(989 658)	(881 166)
Montant cumulé des écarts de change		(8 151)	(7 708)
		(752 909)	(645 055)
		2 613 755	2 574 563

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

Au nom du conseil d'administration,



Daniel Desjardins, Administrateur



Stéphane Lefebvre, Administrateur

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

		Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
Non audités		2026	2025	2026	2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)		\$	\$	\$	\$
Notes					
Revenus	12	1 027 603	1 031 073	1 898 316	1 860 578
Charges d'exploitation					
Coûts liés à la prestation de services touristiques		376 086	375 432	671 149	674 527
Carburant d'aéronefs		199 049	136 487	319 276	258 363
Salaires et avantages du personnel		152 841	132 915	291 492	260 194
Frais de vente et de distribution		81 771	77 624	149 227	141 539
Entretien d'aéronefs		69 896	62 219	130 080	124 376
Frais d'aéroports et de navigation		52 392	49 351	100 233	96 884
Loyer d'aéronefs	8	1 485	3 330	3 012	6 004
Autres coûts aériens		65 288	58 344	122 383	110 624
Autres		43 222	34 442	82 876	73 051
Amortissement et dépréciation		65 234	62 680	127 183	125 645
Coûts de restructuration	13	—	979	220	4 057
		1 107 264	993 803	1 997 131	1 875 264
Résultat (perte) d'exploitation		(79 661)	37 270	(98 815)	(14 686)
Coûts de financement	8	23 471	38 210	47 859	77 895
Revenus du financement		(4 882)	(7 178)	(10 054)	(15 398)
Variation de la juste valeur des dérivés		(23 453)	92 241	947	88 779
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées	9, 11	(388)	(2 119)	5 899	(2 126)
Perte (gain) de change		4 153	(60 999)	(35 695)	(13 527)
Gain sur cession d'actifs	7	—	—	—	(5 183)
Gain sur extinction de dette à long terme		—	—	—	(216)
Perte avant charge d'impôts		(78 562)	(22 885)	(107 771)	(144 910)
Impôts sur le résultat (récupération)					
Exigibles		432	(5)	721	403
Différés		—	4	—	103
		432	(1)	721	506
Perte nette de la période		(78 994)	(22 884)	(108 492)	(145 416)
Perte par action	11				
De base		(1,94)	(0,58)	(2,67)	(3,67)
Diluée		(1,94)	(0,58)	(2,67)	(3,67)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
	2026	2025	2026	2025
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Perte nette de la période	(78 994)	(22 884)	(108 492)	(145 416)
Autres éléments du résultat global				
Éléments qui seront reclassés en résultat net				
Gain (perte) de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères	(204)	54	(443)	(185)
Total des autres éléments du résultat global	(204)	54	(443)	(185)
Résultat global de la période	(79 198)	(22 830)	(108 935)	(145 601)

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)

	Capital- actions	Provision pour paiements fondés sur des actions	Déficit	Montant cumulé des écarts de change	Total des capitaux propres (négatifs)
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2024	225 438	16 283	(1 123 113)	(7 684)	(889 076)
Perte nette de la période	—	—	(145 416)	—	(145 416)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(185)	(185)
Résultat global de la période	—	—	(145 416)	(185)	(145 601)
Émission sur le capital autorisé	955	—	—	—	955
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	99	—	—	99
Solde au 30 avril 2025	226 393	16 382	(1 268 529)	(7 869)	(1 033 623)
Résultat net de la période	—	—	387 332	—	387 332
Autres éléments du résultat global	—	—	31	161	192
Résultat global de la période	—	—	387 363	161	387 524
Émission sur le capital autorisé	972	—	—	—	972
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	72	—	—	72
Solde au 31 octobre 2025	227 365	16 454	(881 166)	(7 708)	(645 055)
Perte nette de la période	—	—	(108 492)	—	(108 492)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(443)	(443)
Résultat global de la période	—	—	(108 492)	(443)	(108 935)
Émission sur le capital autorisé	1 021	—	—	—	1 021
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	60	—	—	60
Solde au 30 avril 2026	228 386	16 514	(989 658)	(8 151)	(752 909)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

		Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
Non audités		2026	2025	2026	2025
(en milliers de dollars canadiens)	Notes	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES					
Perte nette de la période		(78 994)	(22 884)	(108 492)	(145 416)
Éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (rentrées) de fonds :					
Indemnité reçue sous la forme de crédits	12	(5 235)	(19 978)	(10 315)	(19 978)
Amortissement et dépréciation		65 234	62 680	127 183	125 645
Variation de la juste valeur des dérivés		(23 453)	92 241	947	88 779
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées	9, 11	(388)	(2 119)	5 899	(2 126)
Perte (gain) de change		4 153	(60 999)	(35 695)	(13 527)
Avantages du personnel		489	477	978	954
Charge liée aux paiements fondés sur des actions		34	50	60	99
Intérêts capitalisés à la dette à long terme et aux obligations locatives		—	2 508	—	14 339
Impôts différés		—	4	—	103
Gain sur cession d'actifs	7	—	—	—	(5 183)
Gain sur extinction de dette à long terme		—	—	—	(216)
		(38 160)	51 980	(19 435)	43 473
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel		162 078	164 522	447 747	335 460
Variation nette de la provision pour conditions de retour		5 681	4 678	5 046	10 810
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		(11 282)	(13 338)	(18 644)	(13 323)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		118 317	207 842	414 714	376 420
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels		(18 964)	(14 899)	(32 618)	(37 780)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie réservés		(2 134)	(4 413)	(2 134)	(4 413)
Produits nets de la cession-bail d'actifs	7	—	—	—	30 615
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(21 098)	(19 312)	(34 752)	(11 578)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Remboursement des obligations locatives	8	(38 109)	(46 251)	(74 295)	(93 434)
Remboursement de la dette à long terme	8	(55 000)	—	(80 000)	—
Produit de l'émission d'actions	11	526	463	1 021	955
Coûts de transaction		—	—	—	(1 055)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(92 583)	(45 788)	(153 274)	(93 534)
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(1 143)	514	(1 461)	967
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		3 493	143 256	225 227	272 275
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		386 654	389 355	164 920	260 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		390 147	532 611	390 147	532 611
Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles)					
Impôts sur les bénéfices payés, nets		362	220	653	271
Intérêts reçus		(5 040)	(7 633)	(9 844)	(15 268)
Intérêts payés		21 519	35 620	44 478	62 460

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié] [non audités]

Note 1 Renseignements sur la Société

Transat A.T. inc. [la «Société»], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto et sont transigées sous un seul symbole, soit « TRZ ».

Transat A.T. inc. est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages loisirs. Le cœur de son organisation est formé d'une compagnie aérienne loisir canadienne, offrant des destinations internationales et canadiennes, et est intégrée verticalement avec ses autres services de forfaits séjour, de distribution à travers un réseau dynamique d'agences de voyages et de services à valeur ajoutée offerts à destination.

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés de Transat A.T. inc. pour le trimestre clos le 30 avril 2026 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 10 juin 2026.

Les activités de la Société sont saisonnières, par conséquent, les résultats opérationnels des périodes intermédiaires ne reflètent pas nécessairement proportionnellement les résultats de l'exercice entier.

Note 2 Méthodes comptables significatives

Base d'établissement

Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés de la Société et de ses filiales ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité [« IFRS »], publiées par l'International Accounting Standards Board [« IASB »] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada. Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Sauf indication contraire, ces états financiers intermédiaires consolidés condensés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Les méthodes comptables et modalités de calcul dans ces états financiers intermédiaires consolidés condensés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels les plus récents. Les états financiers intermédiaires consolidés condensés doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes correspondantes faisant partie du rapport annuel de la Société de l'exercice clos le 31 octobre 2025.

Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » et « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » qui ont été évalués à la juste valeur. L'hypothèse de la direction sur la continuité d'exploitation a nécessité l'exercice d'un jugement significatif, en raison des incertitudes entourant l'évolution future des prix du carburant aérien causé, entre autres, par le conflit au Moyen-Orient, à la capacité de la Société à accroître et maintenir des revenus suffisants, à son accès à des sources de financement ou à des mesures de soutien financier additionnelles, et de sa capacité à respecter à l'avenir les conditions financières prévues dans ses ententes de financement existantes. À cet égard, la Société considère participer au nouveau programme d'aide financière annoncé le 8 juin 2026 par le ministère des Finances Canada et administré par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (CFUEC): le *Mécanisme de liquidités pour la résilience du secteur de l'aviation*. Ce programme permettra aux compagnies aériennes canadiennes admissibles confrontées à des pressions financières importantes en raison du coût élevé du carburant d'aviation d'obtenir un prêt pouvant atteindre 150 000 \$.

Modifications futures de méthodes comptables

IFRS 9 – Instruments financiers et IFRS 7 – Instruments financiers: informations à fournir

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Les modifications clarifient les indications concernant le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise; les modifications clarifient également la date à laquelle un actif financier ou un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18 – États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, mais reprendra de nombreuses exigences d'IAS 1. La norme énonce des dispositions relatives à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers. La norme introduit une structure définie pour l'état des résultats, composée de catégories et de sous-totaux requis. La norme introduit également des exigences d'information spécifiques liées aux indicateurs de performance définis par la direction et un rapprochement entre ces indicateurs et le sous-total spécifié le plus similaire dans les IFRS, qui devront être divulgués dans une seule note. L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et une l'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.

Note 3 Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés

Au 30 avril 2026, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 160 101 \$ [396 652 \$ au 31 octobre 2025] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 71 243 \$, dont 37 723 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [68 940 \$ au 31 octobre 2025, dont 35 589 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit.

Note 4 Clients et autres débiteurs

	Au 30 avril 2026 \$	Au 31 octobre 2025 \$
Sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit	50 426	54 082
Sommes à recevoir de l'État	33 621	41 673
Créances-clients	16 560	7 943
Encaisses bailleurs à recevoir	13 257	19 579
Autres montants à recevoir	34 712	30 298
	148 576	153 575

Note 5 Stocks

	Au 30 avril 2026 \$	Au 31 octobre 2025 \$
Pièces de rechange et fournitures	49 683	44 172
Carburant	4 964	5 481
	54 647	49 653

Note 6 Dépôts

	Au 30 avril 2026 \$	Au 31 octobre 2025 \$
Dépôts d'entretien aux bailleurs	242 416	232 258
Dépôts auprès des processeurs de cartes de crédit	122 682	113 652
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	52 038	52 768
Dépôts auprès de fournisseurs	11 931	10 738
	429 067	409 416
Moins tranche récupérable à moins d'un an	136 504	126 223
	292 563	283 193

Note 7 Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives aéronefs \$	Équipement d'aéronefs \$	Équipement et mobilier de bureau \$	Terrain, édifice et améliorations locatives \$	Droit d'utilisation Flotte \$	Droit d'utilisation immobilier et autres \$	Total \$
Coût							
Solde au 31 octobre 2025	108 067	158 362	41 164	18 515	2 206 252	113 730	2 646 090
Ajouts	—	6 272	1 699	74	51 630	945	60 620
Dispositions	—	—	—	—	(25 861)	—	(25 861)
Radiations	(2 411)	(1 273)	—	—	(6 457)	(658)	(10 799)
Écart de change	—	—	22	35	—	(26)	31
Solde au 30 avril 2026	105 656	163 361	42 885	18 624	2 225 564	113 991	2 670 081
Amortissement cumulé							
Solde au 31 octobre 2025	86 041	91 684	34 386	13 124	1 085 712	80 539	1 391 486
Amortissement	6 058	8 862	1 588	319	105 269	3 095	125 191
Dispositions	—	—	—	—	(25 861)	—	(25 861)
Radiations	(2 411)	(1 273)	—	—	(6 457)	(658)	(10 799)
Écart de change	—	—	26	19	—	(7)	38
Solde au 30 avril 2026	89 688	99 273	36 000	13 462	1 158 663	82 969	1 480 055
Valeur comptable nette au 30 avril 2026	15 968	64 088	6 885	5 162	1 066 901	31 022	1 190 026

Immobilisations corporelles liées à la flotte

Au cours du trimestre clos le 30 avril 2026, la Société a restitué au bailleur un Airbus A330 à la suite de l'arrivée à échéance du bail. La restitution a donné lieu à des dispositions des soldes d'immobilisations corporelles et d'amortissement cumulé de 25 861 \$. La valeur comptable des actifs liés à cet aéronef avait été entièrement dépréciée au 30 avril 2026.

Au cours du semestre terminé le 30 avril 2025, la Société a vendu un moteur de rechange GTF de Pratt & Whitney dans le cadre de transactions de cession-bail. La Société a évalué l'actif au titre du droit d'utilisation découlant de la transaction de cession-bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure de l'actif dont la Société conserve le droit d'utilisation. Conséquemment, la Société a reconnu un gain sur la cession-bail d'actifs de 5 183 \$ qui représente l'excédent du produit de disposition sur l'obligation locative et la variation de l'actif lié à la transaction. Le produit total reçu s'élève à 30 615 \$ et la Société a enregistré un actif au titre du droit d'utilisation de 11 397 \$ et des obligations locatives de 18 690 \$ tandis que la valeur comptable du moteur cédé s'élevait à 18 139 \$. Le moteur de rechange continuera d'être exploité dans le cadre du contrat de location d'une durée de 10 ans conclus en vertu de cette transaction de cession-bail.

Note 8 Dette à long terme et obligations locatives

Le tableau suivant présente les échéances et les taux d'intérêt moyens pondérés liés à la dette à long terme et aux obligations locatives aux 30 avril 2026 et 31 octobre 2025.

	Échéance finale	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré %	Au 30 avril 2026 \$	Au 31 octobre 2025 \$
Dette à long terme				
Financement subordonné - CUGE	2035	14,89	69 681	66 052
Débiteure non garantie - CUGE	2035	17,32	59 281	54 766
Facilité de fonds de roulement subordonnée - CUGE	2035	7,00	—	30 000
Entente de crédit à terme rotatif	2028	7,07	—	50 000
Dette à long terme		16,01	128 962	200 818
Obligations locatives				
Flotte	2026-2036	6,41	1 227 187	1 307 596
Immobilier et autres	2026-2037	5,45	38 225	39 800
Obligations locatives		6,38	1 265 412	1 347 396
Total dette à long terme et obligations locatives		7,27	1 394 374	1 548 214
Partie courante de dette à long terme			—	(25 000)
Partie courante des obligations locatives			(168 764)	(147 666)
Partie courante de dette à long terme et des obligations locatives			(168 764)	(172 666)
Dette à long terme et obligations locatives			1 225 610	1 375 548

Financement du gouvernement du Canada

La Société bénéficie d'ententes de crédit conclues avec la Corporation de financement d'urgence pour les grandes entreprises du Canada (CFUEC) totalisant 333 735 \$. Ces ententes comprennent un financement subordonné de 175 000 \$ accordé dans le cadre du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE), ainsi qu'une débenture non garantie d'un montant de 158 735 \$. En plus de ces ententes de crédit, une facilité de fonds de roulement subordonnée de 75 000 \$ a également été accordée à la Société, sous certaines conditions.

En vertu de ces ententes, la Société a pris certains engagements, notamment relatifs :

- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien d'un niveau d'emploi actif;
- À un maintien d'un niveau de dépenses auprès de fournisseurs canadiens.

Les facilités de crédit mises à la disposition de la Société par la CFUEC se décomposent comme suit :

Financement subordonné CUGE

Un montant de 175 000 \$, sous forme de financement subordonnée, qui vient à échéance le 10 juillet 2035. L'entente porte intérêt au taux de 1,22 % jusqu'au 10 juillet 2028, puis augmente à 3,0 % jusqu'à son échéance. Des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés par la CFUEC à la suite de certains événements, dont, entre autres, des transactions de cession-bail, de ventes d'actifs et d'émissions d'actions. La Société devrait alors rembourser un montant équivalent à 50 % des montants encaissés. De plus, des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés jusqu'au 10 juillet 2030 à la suite du dépassement de certains niveaux de flux de trésorerie générés et soldes de liquidité. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certaines conditions financières. Au 30 avril 2026, les conditions financières étaient respectées. La facilité de crédit inclut des options de prépaiement, qui constituent des dérivés incorporés, dont la juste valeur est comptabilisée en contrepartie de la valeur comptable de la facilité de crédit. Ces dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; les variations de leur juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats sous Variation de la juste valeur des dérivés. Au 30 avril 2026, la juste valeur des options de prépaiement sont nulles.

Au 30 avril 2026 et au 31 octobre 2025, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable au 30 avril 2026, s'élève à 69 681 \$ [66 052 \$ au 31 octobre 2025]. Au 30 avril 2026, un montant de 105 318 \$ est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée au financement subordonnée CUGE [108 948 \$ au 31 octobre 2025]. Au cours du semestre clos le 30 avril 2026, un montant de 3 630 \$ [néant pour le semestre clos le 30 avril 2025] a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Débenture non garantie – CUGE

Un montant initial de 158 735 \$, sous forme de débenture non garantie, venant à échéance le 10 juillet 2035, ne portant pas intérêt au cours des cinq premières années et portant intérêt au taux de 7,0 % à partir du 11 juillet 2030, en augmentant de 1,0 % par an par la suite, et remboursable à partir du 10 juillet 2030 par des versements annuels en capital de 15 873 \$. Des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés par la CFUEC à la suite de certains événements, dont, entre autres, des transactions de cession-bail, de ventes d'actifs et d'émissions d'actions. La Société devrait alors rembourser un montant équivalent à 50 % des montants encaissés. De plus, des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés jusqu'au 10 juillet 2030 en fonction du dépassement de certains niveaux de flux de trésorerie générés et soldes de liquidités. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la débenture non garantie devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certaines conditions financières. Au 30 avril 2026, les conditions financières étaient respectées.

Au 30 avril 2026, le solde de principal à rembourser s'élève à 145 000 \$ [145 000 \$ au 31 octobre 2025]. Au 30 avril 2026, la valeur comptable de la débenture non garantie s'élève à 59 281 \$ [54 766 \$ au 31 octobre 2025] et un montant de 85 719 \$ [90 234 \$ au 31 octobre 2025] est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à cette débenture. Au cours du semestre clos le 30 avril 2026, un montant de 4 515 \$ [néant pour le semestre clos le 30 avril 2025] a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Facilité de fonds de roulement subordonnée – CUGE

La Société dispose d'une entente de facilité de fonds de roulement subordonnée de deuxième rang de 75 000 \$ aux fins de ses opérations. L'entente vient à échéance le 10 juillet 2035 et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Les tirages peuvent être effectués jusqu'à concurrence des montants cumulatifs de remboursements anticipés obligatoires effectués sur le Financement subordonné CUGE et la Débenture non garantie et des rachats d'actions privilégiées de série 4, jusqu'à concurrence de certains seuils de trésorerie. Des remboursements deviennent exigibles selon certaines conditions financières et seuils de trésorerie. L'entente porte intérêt au taux de 7,0 % jusqu'au 10 juillet 2026 et au taux CORRA 3 mois majoré d'une prime de 4,5 % déterminé à chaque date d'anniversaire. Le 13 février 2026, la Société a procédé au remboursement du solde de 30 000 \$ sur sa facilité de fonds de roulement subordonnée. La facilité demeure disponible pour des tirages ultérieurs. Au 30 avril 2026, les conditions financières étaient respectées et aucun montant n'a été prélevé sur cette facilité de crédit.

Autres facilités de crédit

Entente de crédit à terme rotatif

La Société dispose d'une entente de crédit à terme rotatif de 25 000 \$ aux fins de ses opérations qui vient à échéance le 1^{er} novembre 2027. Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'emprunts bancaires en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux CORRA à terme ajusté ou au taux de financement à un jour garanti en \$US, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Le 30 avril 2026, l'entente de crédit à terme rotatif a été amendée afin de modifier les conditions financières. Au 30 avril 2026, les ratios financiers et conditions financières étaient respectés. Au cours du semestre clos le 30 avril 2026, la Société a remboursé le solde de 50 000 \$ de son entente de crédit à terme rotatif, portant le solde utilisé à néant au 30 avril 2026 [50 000 \$ au 31 octobre 2025].

Entente de crédit rotatif – Lettres de crédit

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74 000 \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 30 avril 2026, un montant de 71 137 \$ était utilisé [68 834 \$ au 31 octobre 2025] dont 37 723 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

Coûts de financement

La charge d'intérêt pour les périodes terminées les 30 avril 2026 et 2025 se détaille comme suit :

	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
	2026	2025	2026	2025
	\$	\$	\$	\$
Charge d'intérêt liée aux obligations locatives	20 407	22 462	41 402	45 084
Charge d'intérêt sur la dette à long terme	1 080	14 324	2 954	29 281
Charge de désactualisation de la provision pour conditions de retour	1 489	1 281	2 836	2 583
Autres intérêts et frais	495	143	667	947
Coûts de financement	23 471	38 210	47 859	77 895

Charge de loyer

La charge de loyer pour les périodes terminées les 30 avril 2026 et 2025 se détaille comme suit :

	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
	2026	2025	2026	2025
	\$	\$	\$	\$
Paielements de loyer variables	1 485	1 743	3 012	3 683
Baux à court terme	—	1 587	—	2 321
Loyer d'aéronefs	1 485	3 330	3 012	6 004
Paielements de loyer variables	—	2	—	96
Baux à court terme	300	1 971	859	3 294
Baux liés à des actifs de faible valeur et paiements de loyer variables	55	62	125	129
	1 840	5 365	3 996	9 523

Flux de trésorerie liés aux obligations locatives

Les flux de trésorerie liés aux remboursements des obligations locatives pour le semestre terminé le 30 avril 2026 sont présentés dans le tableau suivant :

	Flux de trésorerie	Variations sans effet sur la trésorerie	Total
	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2025			1 347 396
Remboursements	(74 295)	—	(74 295)
Nouvelles obligations locatives (nouveaux contrats et amendements)	—	29 441	29 441
Écart de change	—	(37 130)	(37 130)
Solde au 30 avril 2026	(74 295)	(7 689)	1 265 412

Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts liés à la dette à long terme et aux obligations locatives au 30 avril 2026 s'établissent comme suit. Les obligations locatives en dollars américains sont convertis au taux de clôture USD/CAD de 1,3609 au 30 avril 2026 :

Exercice se terminant le 31 octobre	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations liées à la dette à long terme	1 070	2 135	2 661	5 250	21 124	371 470	403 710
Flotte	123 455	249 070	234 713	213 771	193 919	538 979	1 553 907
Immobilier et autres	3 515	8 466	4 549	5 279	5 085	20 420	47 314
Obligations locatives	126 970	257 536	239 262	219 050	199 004	559 399	1 601 221
Total	128 040	259 671	241 923	224 300	220 128	930 869	2 004 931

La note 7 présente l'information requise en vertu des actifs liés aux droits d'utilisation et à l'amortissement. La note 14 présente l'information en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années.

Note 9 Passif lié aux bons de souscription

Dans le contexte du montage financier initial lié au financement subordonné CUGE [note 8], le 29 avril 2021, la Société a émis au gouvernement du Canada un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action et qui sont exerçables avant le 10 juillet 2035. Le 10 juillet 2025, dans le cadre de la restructuration de la dette de la Société, la date d'expiration des 13 000 000 bons de souscription existants a été prolongée au 10 juillet 2035. La Société a évalué la juste valeur des bons de souscription à la date de la restructuration de sa dette, selon les modalités initiales et les modalités révisées et a comptabilisé la perte de juste valeur de 5 182 \$ qui en a résulté en une perte sur extinction de dette à long terme au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25,0 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement subordonné CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Au 30 avril 2026 et au 31 octobre 2025, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement subordonné CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 13 000 000 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 10 149 374 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 2 850 626 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

De plus, en ce qui a trait aux 10 149 374 bons de souscription, par consentement mutuel, les parties peuvent régler leur exercice via un règlement en espèces. Dans la mesure où les actions de Transat sont cotées sur un marché organisé, la Société pourrait aussi choisir de régler l'exercice de ces mêmes 10 149 374 bons de souscription sur une base nette en actions, c'est-à-dire en émettant des actions sur la base du différentiel entre le cours au marché de l'action de Transat et le prix d'exercice des bons de souscription.

Étant donné l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. La juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

La variation du passif lié aux bons de souscription se détaille comme suit :

	Semestre clos le 30 avril 2026	Exercice clos le 31 octobre 2025
	\$	\$
Solde d'ouverture	14 235	8 519
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	4 315	534
Perte sur extinction de dette à long terme	—	5 182
Solde de fermeture	18 550	14 235

Pour réévaluer le passif lié aux bons de souscription, classé de niveau 3, la Société a utilisé un modèle d'évaluation de Black-Scholes. Au 30 avril 2026, la principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue, laquelle est estimée à 56,1 %. Une augmentation de 5,0 % de la volatilité prévue dans le modèle d'évaluation provoquerait une augmentation totale de 862 \$ du passif lié aux bons de souscription au 30 avril 2026.

Note 10 Provision pour conditions de retour

La variation de la provision pour conditions de retour se détaille comme suit :

	Semestre clos le 30 avril 2026	Exercice clos le 31 octobre 2025
	\$	\$
Solde d'ouverture	202 700	174 368
Provisions supplémentaires	12 255	24 081
Montants inutilisés repris	—	(8 030)
Incidence de la variation des taux d'actualisation	(10 045)	5 908
Charge de désactualisation	2 836	5 297
Perte (gain) de change	(5 947)	1 076
Solde de fermeture	201 799	202 700
Provisions courantes	4 559	1 581
Provisions non courantes	197 240	201 119
Solde de fermeture	201 799	202 700

La provision pour conditions de retour est liée aux obligations contractuelles de retourner les aéronefs et les moteurs loués à la fin des baux dans des conditions d'entretien pré-déterminées. Les provisions pour conditions de retour tiennent compte des coûts actuels des travaux ainsi que des estimations de l'inflation de ces coûts et de l'utilisation prévue des aéronefs et des moteurs. La provision pour conditions de retour porte sur les contrats de location dont les baux viennent à échéance entre 2026 et 2036 et dont la durée restante est de 5,4 ans en moyenne.

Note 11 Capitaux propres**Capital-actions autorisé****Actions à droit de vote variable de catégorie A**

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»], lesquelles détiennent une voix par action à toute assemblée des actionnaires sujet à une réduction automatique des droits de vote qui y sont rattachés dans l'éventualité où i) tout non-Canadien, individuellement ou avec des personnes du même groupe détiennent plus de 25 % des voix exprimées, ii) tout non-Canadien autorisé à fournir un service aérien dans tout territoire (au total) détiennent plus de 25 % des voix exprimées, ou iii) les voix qui seraient exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A seraient de plus de 49 %. Si une des limitations applicables susmentionnées est dépassée, les votes qui devraient être attribués aux porteurs d'actions de catégorie A seront attribués comme suit :

- d'abord, le cas échéant, il y aura une réduction des droits de vote de tout non-Canadien individuel (y compris un non-Canadien autorisé à fournir un service aérien) dont les votes totalisent plus de 25 % des votes, et ce, de manière à ce que ledit porteur non-Canadien ne puisse jamais être porteur de plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées à une assemblée;
- ensuite, le cas échéant, et une fois que la répartition au prorata telle que décrite ci-haut est effectuée, une réduction proportionnelle supplémentaire sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A non-Canadiens autorisés à fournir un service aérien, et ce, de manière à ce que lesdits porteurs non-Canadiens ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée;
- enfin, le cas échéant, et une fois que les deux répartitions au prorata décrites ci-haut ont été effectuées, une réduction proportionnelle sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A, et ce, de manière à ce que tous les porteurs non-Canadiens d'actions de catégorie A ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 49 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

Actions à droit de vote de catégorie B

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

Actions privilégiées

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Actions privilégiées de série 4

Un nombre autorisé de 9 934 617 actions privilégiées de série 4, sans droit de vote, portant dividende au même montant et au même moment que tout dividende déclaré sur les actions à droit de vote variable de catégorie A et les actions à de vote de catégorie B, rachetables au gré de la Société à un prix par action égal au plus élevé de 1,64 \$ l'action ou de la juste valeur des actions à droit de vote de catégorie B, rachetables au gré du détenteur lors d'un changement de contrôle et convertibles au gré du porteur en actions à droit de vote de catégorie B à partir de la date à laquelle des actions privilégiées de série 4 auront été rachetées pour un montant total de 16 265 \$ sans toutefois faire en sorte que le détenteur détienne plus de 19,9 % des actions à droit de vote de catégorie B en circulation à la suite de la conversion.

Capital-actions émis et en circulation**Actions à droit de vote**

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	\$
Solde au 31 octobre 2024	39 266 191	225 438
Émission de la trésorerie	1 114 050	1 927
Solde au 31 octobre 2025	40 380 241	227 365
Émission de la trésorerie	472 266	1 021
Solde au 30 avril 2026	40 852 507	228 386

Au 30 avril 2026, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 2 098 996 et à 38 753 511 [2 691 056 et 37 689 185 au 31 octobre 2025].

Actions privilégiées

Étant donné que les actions privilégiées de série 4 sont rachetables au gré du détenteur, celles-ci sont comptabilisées à titre de passif financier dérivé de la Société. Les actions privilégiées de série 4 sont comptabilisées comme un contrat hôte de dette au coût amorti avec une option de conversion incorporée comptabilisée à chaque fin de période à la juste valeur par le biais du résultat net et est classé au niveau 1 dans la hiérarchie de juste valeur.

Au 30 avril 2026, la juste valeur des 3 691 591 actions privilégiées de série 4 a été estimée à 9 532 \$ en fonction d'un prix par action de 2,58 \$; correspondant au cours moyen pondéré en fonction du volume (CMPV) sur cinq jours des actions à droit de vote de catégorie B et droits de vote variable de catégorie A de la Société à la Bourse de Toronto à cette date.

La variation du passif lié aux actions privilégiées de série 4 se détaille comme suit:

	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré (\$)	\$
Solde au 31 octobre 2024	—	—	—
Émission d'actions privilégiées	9 934 617	2,80	27 778
Rachat d'actions privilégiées	(6 243 026)	2,60	(16 265)
Réévaluation du passif lié aux actions privilégiées			(3 565)
Solde au 31 octobre 2025	3 691 591	2,15	7 948
Réévaluation du passif lié aux actions privilégiées			1 584
Solde au 30 avril 2026	3 691 591	2,58	9 532

Régime d'options d'achat d'actions

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (\$)
Solde au 31 octobre 2025	300 000	3,96
Attribuées	120 000	2,58
Solde au 30 avril 2026	420 000	3,56
Options pouvant être exercées au 30 avril 2026	266 667	3,96

Bons de souscription

Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 avril 2026, aucun exercice de bons de souscription n'a eu lieu. Conséquemment, la Société n'a émis aucune action en lien avec l'exercice de bons de souscription [note 9].

Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
(en milliers, sauf les montants par action)	2026 \$	2025 \$	2026 \$	2025 \$
NUMÉRATEUR				
Résultat net servant au calcul du résultat de base par action	(78 994)	(22 884)	(108 492)	(145 416)
Effet de la conversion présumée des bons de souscription et des actions privilégiées	(388)	(2 119)	5 899	(2 126)
Retrancher l'effet antidilutif	388	2 119	(5 899)	2 126
Résultat net servant au calcul du résultat dilué par action	(78 994)	(22 884)	(108 492)	(145 416)
DÉNOMINATEUR				
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	40 763	39 752	40 652	39 607
Effet des titres potentiellement dilutifs				
Actions privilégiées	—	—	—	—
Options d'achat d'actions	—	—	—	—
Bons de souscription	—	—	—	—
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	40 763	39 752	40 652	39 607
Perte par action				
De base	(1,94)	(0,58)	(2,67)	(3,67)
Diluée	(1,94)	(0,58)	(2,67)	(3,67)

Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 avril 2026, les 420 000 options d'achat d'actions en circulation et les 10 149 374 bons de souscription acquis pouvant être exercés via l'émission d'action ont été exclus du calcul puisque leur prix d'exercice était supérieur au cours moyen des actions pour la période [369 702 d'options d'achat d'actions et 9 906 353 bons de souscription pour le trimestre et le semestre clos le 30 avril 2025]. Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 avril 2026, les 3 691 591 actions privilégiées de série 4 ont également été exclus du calcul en raison de leur effet antidilutif.

Note 12 Information supplémentaire sur les revenus et les charges**Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients**

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique et dessert deux principaux marchés qui représentent également ses deux principales lignes de produits, soit le marché transatlantique et le marché Amérique, qui inclut les routes Sud. Le tableau ci-dessous présente la ventilation par marché des revenus des contrats avec des clients :

	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
	2026	2025	2026	2025
	\$	\$	\$	\$
Clients				
Amérique	860 209	877 678	1 591 582	1 580 623
Transatlantique	150 349	124 459	271 887	244 649
Autres	17 045	28 936	34 847	35 306
Total des revenus	1 027 603	1 031 073	1 898 316	1 860 578

En conformité avec l'entente d'indemnité financière conclue au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025 avec le fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF, la Société a comptabilisé un montant de 5 235 \$ au cours du trimestre clos le 30 avril 2026 et 10 315 \$ au cours du semestre terminé le 30 avril 2026 [19 978 \$ au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 avril 2025].

Note 13 Coûts de restructuration

	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
	2026	2025	2026	2025
	\$	\$	\$	\$
Coûts de restructuration				
Indemnités de départ	—	979	220	4 057
	—	979	220	4 057

Les coûts de restructuration incluent des indemnités de cessation d'emploi liées aux changements apportés à la structure organisationnelle.

La variation de la provision pour indemnités de départ, qui est incluse dans le solde du poste Fournisseurs et autres créditeurs, se détaille comme suit:

	Semestre clos le 30 avril 2026	Exercice clos le 31 octobre 2025
	\$	\$
Solde d'ouverture	2 084	1 030
Provision supplémentaire	220	5 663
Utilisation de la provision	(1 846)	(4 609)
Solde de fermeture	458	2 084

Note 14 Engagements et éventualités

Contrats de location et autres engagements

Au 30 avril 2026, la Société est partie à des engagements pour la location de quatre Airbus A321XLR à être livrés en 2027 et en 2028. La Société a aussi des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que des obligations d'achat, en vertu de divers contrats avec des fournisseurs, notamment en lien avec les contrats de service informatique, effectuées dans le cours normal des affaires. Le tableau suivant présente les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années et des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que les obligations d'achat :

Exercice se terminant le 31 octobre	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location (aéronefs et autres)	—	11 049	37 926	37 926	37 926	330 289	455 116
Obligations d'achat	14 111	19 136	8 538	5 104	3 228	2 672	52 789
	14 111	30 185	46 464	43 030	41 154	332 961	507 905

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Quoique certaines actions collectives n'ont pas encore été résolues de manière définitive, la Société a procédé au remboursement de la presque totalité des clients, notamment depuis le mois d'avril 2021, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective encore en cours pourraient devenir sans objet. Nonobstant ce qui précède, la Société continuera à se défendre vigoureusement dans le cadre de ces dossiers. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état consolidé des résultats et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie.

Autre

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisés par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte.

Note 15 Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 4, 12, 15 et 22 des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 octobre 2025 fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

Contrats de location

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

Contrats de cautionnement

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 30 avril 2026, le montant total de ces garanties non gagées par des dépôts s'élevait à 3 498 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 30 avril 2026, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

Note 16 Informations sectorielles

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique. Les produits des activités ordinaires ainsi que les actifs non courants hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.

